FICHE MÉTIER

version du 09/09/2026

Bottier-cordonnier (H/F)

Escarpins, bottes, bottines, ballerines,… les différents types de chaussures concernent tout un chacun et font partie intégrante de la mode.

Si cet univers et ces accessoires t'intéressent, le métier de bottier-cordonnier s'offre à toi.

Certes, de nos jours, les chaussures sont le plus souvent produites par l'industrie. Néanmoins, le bottier-cordonnier fabrique encore des chaussures sur mesure : c'est le cas des bottes d'équitation ou des chaussures utilisées lors des présentations de théâtre ou en cas de besoins particuliers du client (pointures spéciales, par exemple).

A part les travaux de réparation et de confection, tu seras confronté, en tant que bottier-cordonnier, à l'accomplissement de tâches diverses : transformation de chaussures et de bottes de production en série, insertion de supports de pieds assurant un allègement dans la position debout et la marche, reteinte de chaussures et d'articles de maroquinerie.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu devras disposer de bonnes connaissances ayant trait aux matières utilisées telles que le cuir, les matières synthétiques et le caoutchouc. De même, tu devras maîtriser tous les procédés en relation avec la confection de chaussures nouvelles : le dessin des contours du pied, le transfert de la masse du pied, la coupe de l'empeigne et de la semelle en cuir, la couture, le collage et le fraisage des arêtes vives des semelles et des talons, le lissage de la première semelle.

Le métier de bottier-cordonnier requiert en outre le savoir technique nécessaire à l'utilisation et l'entretien des outils, machines et appareils spéciaux utilisés. Il conviendra par ailleurs que tu disposes de connaissances de base sur l'anatomie humaine, notamment l'anatomie du pied et de la jambe, ainsi que sur les affections y relatives.

ACTIVITÉS ET TÂCHES

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Bottier-cordonnier (H/F)

- Dessiner des contours de pied
- Couper des empeignes et des semelles
- Coudre, coller, fraiser, lisser
- Utiliser et entretenir des outils, machines et appareils spéciaux
- Transformer des chaussures et des bottes de production en série
- Insérer des supports de pieds
- Reteindre des chaussures et des articles de maroquinerie

QUALITÉS ET PROFIL

- Disposer du savoir technique nécessaire à l'utilisation et l'entretien des outils, machines et appareils spéciaux utilisés
- Avoir des connaissances de base sur l'anatomie du pied et de la jambe, ainsi que sur les affections y relatives
- Être habile manuellement
- Avoir le contact aisé et le sens des formes

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le TRF (Apprentissage transfrontalier).

FORMATION TRF

La formation menant à un diplôme correspondant au DAP dans ce métier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

Les conditions d'accès minimales à la formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP dans ce métier dépendent des conditions d'accès définies par les différents établissements scolaires.

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Bottier-cordonnier (H/F)

La formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise au Luxembourg (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique à l'étranger (formation en milieu scolaire).

La reconnaissance du diplôme peut être demandée auprès du service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Bottier-cordonnier (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 992.24)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2024

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 992.24)

FORMATIONS ORGANISÉES EN APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER (TRF)	
Brut:	Mensuel
1ère année:	824.45 €
2ème année:	1099.3 €
3ème année:	1374.15 €

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu